

TARIFS COMMUNAUX 2025

Ancienne criée

OBJET	DÉSIGNATION	TARIFS 2025 du 01/01 au 31/03 et du 01/11 au 31/12/2024	TARIFS 2025 du 01/04 au 30/10/2024
<p>Location uniquement à la journée Les tables et les chaises sont incluses dans les tarifs. Pas de chauffage dans ce bâtiment.</p> <p>Fermeture des salles du 01.06 au 30.09: 02h00 du 01.10 au 31.05: 01h00</p> <p>Installation la veille si la salle est disponible la veille de son utilisation par l'utilisateur payant, celui-ci peut en bénéficier gracieusement pour son installation</p>	<p>ANCIENNE CRIÉE</p> <p>Particulier, société ou entreprise domiciliée sur la commune La journée La journée supplémentaire Journée(s) suivante(s) - tarification par jour</p> <p>Particulier, association, société ou entreprise non domiciliée sur la commune La journée La journée supplémentaire Journée(s) suivante(s) - tarification par jour</p> <p>Association domiciliée sur la commune (manifestation lucrative ou non) 1 utilisation par an avec un maximum de 10 jours d'ouverture au public par manifestation Au-delà de cette utilisation, la 2^e est payante avec un maximum de 10 jours d'ouverture au public par manifestation</p> <p>Chauffage (quelle que soit la catégorie) La journée</p> <p>Forfait ménage Si le lieu n'est pas rendu dans un état satisfaisant, facturation d'un forfait ménage pour toutes les catégories d'utilisateurs</p> <p>Caution pour toutes les catégories d'utilisateurs en location payante ou gratuite, quelle qu'en soit la durée de location</p>	<p>1416,00 € 1 062,00 € 533,00 €</p> <hr/> <p>1859,00 € 1486,00 € 743,00 €</p> <hr/> <p>Gratuit 309,00 €</p> <hr/> <p>-</p> <hr/> <p>300,00 €</p> <hr/> <p>1050,00 €</p>	<p>1351,00 € 1 014,00 € 508,00 €</p> <hr/> <p>1774,00 € 1411,00 € 709,00 €</p> <hr/> <p>Gratuit 309,00 €</p> <hr/> <p>-</p> <hr/> <p>300,00 €</p> <hr/> <p>1050,00 €</p>

TARIFS COMMUNAUX 2025

salle des Fêtes

OBJET	DÉSIGNATION	TARIFS 2025 du 01/01 au 31/03 et du 01/11 au 31/12/2024	TARIFS 2025 du 01/04 au 30/10/2024
<p>LOCATION DE SALLES</p> <p>Location uniquement à la journée Les tables et les chaises sont incluses dans les tarifs</p> <p>Fermeture des salles du 01.06 au 30.09: 02h00 du 01.10 au 31.05: 01h00</p> <p>Installation la veille si la salle est disponible la veille de son utilisation par l'utilisateur payant, celui-ci peut en bénéficier gracieusement pour son installation</p>	<p>SALLE DES FÊTES</p> <p>Institutionnel : Cap Atlantique, conservatoire de musique CapA La journée</p> <p>Particulier, société ou entreprise domiciliée sur la commune La journée supplémentaire Journée(s) suivante(s) - tarification par jour</p> <p>Particulier, association, société ou entreprise non domiciliée sur la commune La journée La journée supplémentaire Journée(s) suivante(s) - tarification par jour</p> <p>Association domiciliée sur la commune (manifestation ouverte au public à caractère lucratif) Une journée gratuite par an La journée supplémentaire Journée(s) suivante(s) - tarification par jour</p> <p>Association domiciliée sur la commune (manifestation à caractère non lucratif) 5 journées continues ou discontinues par an à choisir par parmi la salle des fêtes, l'espace associatif et la maison des associations Journée(s) suivante(s) - tarification par jour</p> <p>Forfait chauffage pendant la période de chauffe (toutes catégories exceptées les associations domiciliées sur la commune) À la journée</p> <p>Élections : partis, candidats, listes de candidats, associations soutenant un candidat ou une liste, collectifs, mouvements Règlement et tarifs: délibération du 22 octobre 2019</p> <p>Forfait ménage Si le lieu n'est pas rendu dans un état satisfaisant, facturation d'un forfait ménage pour toutes les catégories d'utilisateurs</p> <p>Caution pour toutes les catégories d'utilisateurs en location payante ou gratuite, quelle qu'en soit la durée de location</p>	<p>300,00 €</p> <hr/> <p>243,00 € 124,00 €</p> <hr/> <p>615,00 € 461,00 € 233,00 €</p> <hr/> <p>62,00 € 51,00 €</p> <hr/> <p>Gratuit 144,00 €</p> <hr/> <p>113,00 €</p> <hr/> <p>275,00 €</p> <hr/> <p>250,00 €</p> <hr/> <p>250,00 €</p>	<p>400,00 €</p> <hr/> <p>232,00 € 118,00 €</p> <hr/> <p>587,00 € 441,00 € 222,00 €</p> <hr/> <p>62,00 € 51,00 €</p> <hr/> <p>Gratuit 140,00 €</p> <hr/> <p>113,00 €</p> <hr/> <p>260,00 €</p> <hr/> <p>250,00 €</p> <hr/> <p>250,00 €</p>

TARIFS COMMUNAUX 2025

salle Jeanne d'Arc

OBJET	DÉSIGNATION	TARIFS 2025 du 01/01 au 31/03 et du 01/11 au 31/12/2024	TARIFS 2025 du 01/04 au 30/10/2024
<p style="text-align: center;">LOCATION DE SALLES</p> <p>Location uniquement à la journée Les tables et les chaises sont incluses dans les tarifs</p> <p>Fermeture des salles du 01.06 au 30.09: 02h00 du 01.10 au 31.05: 01h00</p> <p>Installation la veille si la salle est disponible la veille de son utilisation par l'utilisateur payant, celui-ci peut en bénéficier gracieusement pour son installation</p>	<p>SALLE JEANNE D'ARC (SJD)</p> <p>Institutionnel : Cap Atlantique La journée</p> <p>Particulier domicilié sur la commune La journée La journée supplémentaire Journée(s) suivante(s) - tarification par jour</p> <p>Particulier non domicilié sur la commune La journée La journée supplémentaire Journée(s) suivante(s) - tarification par jour</p> <p>Association domiciliée sur la commune (manifestation ouverte au public à caractère lucratif) La journée (une journée gratuite par an (comme pour l'ancienne crée) La journée supplémentaire Journée(s) suivante(s) - tarification par jour</p> <p>Association domiciliée sur la commune (manifestation à caractère non lucratif) 2 journées continues ou discontinues par an Journée(s) suivante(s) - tarification par jour</p> <p>Association conventionnée avec la commune (événement à caractère lucratif ou non) En fonction de la convention conclue entre l'objet de l'association et la Ville du Croisic - Une journée gratuite par an Journée(s) suivante(s) - tarification par jour</p> <p>Société, entreprise domiciliée sur la commune La journée La journée supplémentaire Journée(s) suivante(s) - tarification par jour</p> <p>Association, société, entreprise non domiciliée sur la commune La journée La journée supplémentaire Journée(s) suivante(s) - tarification par jour</p> <p>Forfait ménage Si le lieu n'est pas rendu dans un état satisfaisant, facturation d'un forfait ménage pour toutes les catégories d'utilisateurs</p> <p>Utilisation de la régie (forfait par tranche de 7 heures - toute nouvelle tranche entamée est due Associations croisicaises Extérieurs à la commune Location loges</p> <p>Caution pour toutes les catégories d'utilisateurs en location payante ou gratuite, quelle qu'en soit la durée de location</p>	<p>700,00 €</p> <hr/> <p>906,00 € 680,00 € 453,00 €</p> <hr/> <p>1133,00 € 793,00 € 453,00 €</p> <hr/> <p>283,00 € 283,00 € 227,00 €</p> <hr/> <p>Gratuit 227,00 €</p> <hr/> <p>Gratuit 227,00 €</p> <hr/> <p>906,00 € 680,00 € 453,00 €</p> <hr/> <p>1360,00 € 1133,00 € 680,00 €</p> <hr/> <p>250,00 €</p> <hr/> <p>100,00 € 300,00 € 800,00 €</p> <hr/> <p>1000,00 €</p>	<p>650,00 €</p> <hr/> <p>865,00 € 649,00 € 433,00 €</p> <hr/> <p>1082,00 € 757,00 € 433,00 €</p> <hr/> <p>268,00 € 268,00 € 216,00 €</p> <hr/> <p>Gratuit 227,00 €</p> <hr/> <p>Gratuit 216,00 €</p> <hr/> <p>865,00 € 649,00 € 433,00 €</p> <hr/> <p>1300,00 € 1082,00 € 649,00 €</p> <hr/> <p>250,00 €</p> <hr/> <p>100,00 € 300,00 € 800,00 €</p> <hr/> <p>1000,00 €</p>

TARIFS COMMUNAUX 2025

espace associatif Olympe de Gouges

OBJET	DÉSIGNATION	TARIFS 2025 du 01/01 au 31/03 et du 01/11 au 31/12/2024	TARIFS 2025 du 01/04 au 30/10/2024
<p>LOCATION DE SALLES</p> <p>Espace associatif Pas de location durant les vacances de fin d'année et d'hiver pour les associations domiciliées sur la commune.</p> <p>Location à la journée de 9h00 à 1h00, du 1^{er} juillet au 31 août, location de 9h00 à 19h00.</p>	<p>ESPACE ASSOCIATIF OLYMPE DE GOUGES</p> <p>Institutionnel : Cap Atlantique La journée</p> <p>Particulier, société ou entreprise domiciliée sur la commune La journée Journée(s) suivante(s) - tarification par jour</p> <p>Particulier non domiciliée sur la commune La journée Journée(s) suivante(s) - tarification par jour</p> <p>Association domiciliée sur la commune (manifestation ouverte au public à caractère lucratif) Une utilisation gratuite par an Journée(s) suivante(s) - tarification par jour</p> <p>Association domiciliée sur la commune (manifestation à caractère non lucratif) 5 journées continues ou discontinues par an à choisir parmi la salle des fêtes, l'espace associatif, la maison des associations Journée(s) suivante(s) - tarification par jour</p> <p>Syndic de copropriété (domicilié ou non sur la commune) La journée</p> <p>Association, société, entreprise non domiciliée sur la commune La journée Journée(s) suivante(s) - tarification par jour</p> <p>Forfait chauffage pendant la période de chauffe (toutes catégories exceptées les associations domiciliées sur la commune) À la journée</p> <p>Forfait ménage Si le lieu n'est pas rendu dans un état satisfaisant, facturation d'un forfait ménage pour toutes les catégories d'utilisateurs</p> <p>Élections : partis, candidats, listes de candidats, associations soutenant un candidat ou une liste, collectifs, mouvements Règlement et tarifs: délibération du 22 octobre 2019</p> <p>Caution pour toutes les catégories d'utilisateurs en location payante ou gratuite, quelle qu'en soit la durée de location</p>	<p>300,00 €</p> <hr/> <p>200,00 € 115,00 €</p> <hr/> <p>250,00 € 135,00 €</p> <hr/> <p>60,00 €</p> <hr/> <p>Gratuit 60,00 €</p> <hr/> <p>150,00 €</p> <hr/> <p>250,00 € 141,00 €</p> <hr/> <p>62,00 €</p> <hr/> <p>120,00 €</p> <hr/> <p>-</p> <hr/> <p>150,00 €</p>	<p>400,00 €</p> <hr/> <p>180,00 € 110,00 €</p> <hr/> <p>230,00 € 131,00 €</p> <hr/> <p>50,00 €</p> <hr/> <p>Gratuit 50,00 €</p> <hr/> <p>130,00 €</p> <hr/> <p>230,00 € 135,00 €</p> <hr/> <p>-</p> <hr/> <p>120,00 €</p> <hr/> <p>-</p> <hr/> <p>150,00 €</p>

TARIFS COMMUNAUX 2025

autres tarifs

OBJET	DÉSIGNATION	TARIFS 2025 du 01/01 au 31/03 et du 01/11 au 31/12/2024	TARIFS 2025 du 01/04 au 30/10/2024
<p>Location uniquement à la journée</p> <p>Les tables et les chaises sont incluses dans les tarifs</p> <p>La salle est fermée pour les associations domiciliées sur la commune lors des vacances de fin d'année et celles d'hiver (en cas de dérogation accordée, le forfait chauffage s'applique).</p> <p>Toute l'année, de 9h00 à 21h00.</p>	<p>MAISON DES ASSOCIATIONS – SALLE 2^e ÉTAGE</p> <p>Association domiciliée sur la commune (manifestation à caractère non lucratif) 5 journées continues ou discontinues par an à choisir par parmi la salle des fêtes, l'espace associatif et la maison des associations Journée(s) suivante(s) - tarification par jour</p> <p>Syndic de copropriété (domicilié ou non sur la commune) La journée</p> <p>Forfait chauffage pendant la période de chauffe (toutes catégories exceptées les associations domiciliées sur la commune) À la journée</p> <p>Caution pour toutes les catégories d'utilisateurs en location payante ou gratuite, quelle qu'en soit la durée de location</p>	<p>Gratuit</p> <p>62,00 €</p> <hr/> <p>96,00 €</p> <hr/> <p>56,00 €</p> <hr/> <p>50,00 €</p>	<p>Gratuit</p> <p>60,00 €</p> <hr/> <p>92,00 €</p> <hr/> <p>-</p> <hr/> <p>50,00 €</p>
	<p>Pique-nique gratuité pour les écoles primaires et maternelles et les groupes d'handicapés suivant les disponibilités</p>	<p>SALLE DES SPORTS</p> <p>Location journalière pour particulier ou organisme extérieur à la commune</p> <p>Petite salle des sports Grande salle des sports Terrain de foot sans éclairage Terrain de foot avec éclairage</p>	<p>105,00 €</p> <p>141,00 €</p> <p>141,00 €</p> <p>245,00 €</p>

MATÉRIEL

Tarifcation à la journée	<p>LOCATION DE MATÉRIEL</p> <p>Particulier, association non domiciliée sur la commune, entreprises, société</p> <p>Table Chaise Banc Chevalet Panneaux électoraux / grilles Barnum (4,5 m x 3 m) - Forfait transport obligatoire Podium au m² (cubes 1,5 m x 1,5 m - max: 110 m²) Vidéoprojecteur Sonorisation Barrière métallique Pavillons Forfait transport matériel camion + chauffeur</p>	<p>4,00 €</p> <p>2,00 €</p> <p>3,00 €</p> <p>3,00 €</p> <p>6,00 €</p> <p>50,00 €</p> <p>4,00 €</p> <p>90,00 €</p> <p>170,00 €</p> <p>3,00 €</p> <p>3,00 €</p> <p>80,00 €</p>	
<p>Associations domiciliées sur la commune gratuité du matériel selon disponibilité</p> <p>Particuliers pas de location de matériel en juillet et en août</p> <p>Réservation 15 jours avant l'événement, en cas de non-respect de cette règle, l'utilisateur doit retirer/ramener le matériel par ses propres moyens.</p>	<p>En cas de perte et de casse</p> <p>Remboursement table ou chaise Remboursement tréteau Vidéoprojecteur Micro Sonorisation Perte de badge ou de télécommande Perte de clef</p>	<p>35,00 €</p> <p>17,00 €</p> <p>670,00 €</p> <p>300,00 €</p> <p>3200,00 €</p> <p>55,00 €</p> <p>170,00 €</p>	

PHOTOCOPIES

PHOTOCOPIES AUX ASSOCIATIONS

Limité à 100 photocopies par an (le papier doit être fourni par le demandeur)

gratuit